

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2016-2021/12

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Arlette Dévaud (rapporteur)
 Florence Fries (excusée le 21.11)
 Valérie Schlup (excusée le 3.11)

MM. Michel Deruaz (président), (excusé le 21.11)
 Yves Guisolan
 Christian Hay (excusé le 3.11 ; 14.11)
 Giorgio Micello (excusé le 3.11 ; 14.11; 21.11)
 Olivier Paley
 Thomas Rigolet (excusé le 3.11)

s'est penchée, en date des 03.10, 31.10, 03.11, 14.11, 21.11, 28.11 et 30.11.2016. sur le Préavis municipal n° 12, concernant le budget de fonctionnement 2017.

Lors de la séance du 3 octobre Mmes Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale et Marielle Vontobel, Boursière communale nous ont présenté les éléments importants qui ont participé à l'élaboration de ce budget. La commission les remercie infiniment pour leur disponibilité ainsi que pour tous les documents remis ce jour-là ou par la suite.

La commission remercie par ailleurs l'ensemble de la Municipalité pour les réponses apportées à ses questions et plus particulièrement MM Echenard et Haldimann qui sont venus venu répondre à nos questions le 31 octobre et le 28 novembre.

La commission atteste avoir reçu toutes les informations nécessaires à l'examen de ce budget.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

Introduction

Le budget 2017 établi par la Municipalité présente un excédent de dépenses de Fr. 1'155'465. Le tableau ci-dessous repris de celui remis à la CoFin par la Municipalité lors de la présentation du budget explique relativement bien les causes de cette détérioration de la situation financière de notre commune.

Principales variations entre les budgets 2016 et 2017

Au niveau cantonal		
Augmentation facture sociale	4'041'547.00	
Augmentation péréquation directe	873'548.00	
Augmentation réforme policière	108'954.00	5'024'049.00
Au niveau intercommunal		
ASPAIRE-augmentation participation primaire	242'000.00	
ASPAIRE- augmentation participation bâtiment	631'000.00	
ASPAIRE-diminution n/participation secondaire	-146'000.00	
Augmentation participation AJERE	262'000.00	989'000.00
Au niveau fiscal et financier		
Diminution charge revenus passifs	-230'000.00	
Augmentation impôts PM	-3'880'000.00	
Augmentation taxe déchets	-130'000.00	-4'240'000.00
Autres	43'538.00	43'538.00
Bilan		1'816'587.00

Ce qui correspond bien à l'écart entre le déficit de Fr. 1'155'465 prévu par le budget 2017 et le bénéfice de Fr. 661'122 prévu par le budget 2016. Par ailleurs, les recettes fiscales, plus particulièrement celles concernant les entreprises et par conséquent les factures sociales et péréquatives qui en découlent sont particulièrement difficile à estimer. Il faut aussi noter que la phase de transition liée à la mise en place de l'association intercommunale ENJEU qui remplace progressivement l'ASPAIRE et l'AJERE n'est pas neutre au niveau financier et qu'il faudra encore au moins une année pour que la situation se stabilise.

Résumé des travaux de la commission

Dans l'exercice de son mandat la commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2016 et 2017 ainsi que les comptes de fonctionnement 2015 et 2016 (jusqu'à fin septembre).
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La CoFin s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue ait bien été portée au budget.

Remarques de la commission sur certains comptes

1500 Culture /Manifestations

La commission prend note de l'augmentation de l'offre culturelle et a pris connaissance de la nouvelle activité prévue sous le label « Fête de la danse » en association avec la ville de Gland.

1500.3114 Achat matériel

Afin de distinguer plus facilement les coûts engendrés par les manifestations et les décorations, il serait souhaitable, à l'avenir de faire figurer dans des comptes séparés, les achats de matériel et les frais d'installation.

4600 Réseau égouts, épuration

4600.434 Taxes

La commission note que la Municipalité a prévu d'augmenter très fortement les taxes liées à l'épuration des eaux. Pour cela la Municipalité devra déposer rapidement un préavis puisque selon le règlement communal l'évacuation et l'épuration des eaux, les montants de ces taxes doivent être acceptés par le Conseil communal. Ce compte étant affecté, le montant des taxes et la réserve affectée doivent couvrir les dépenses ce qui n'est plus possible sans augmenter les taxes ou diminuer les frais car la réserve a été presque totalement utilisée ces dernières années. La CoFin relève d'ailleurs ce problème depuis plusieurs années et note qu'une réaction plus rapide de la Municipalité aurait permis une augmentation plus douce.

3 Charges par natures

312 Achats d'eau, d'énergie et de combustible

La CoFin relève qu'entre 2012 et 2015, les dépenses sont passées Fr. 2'783'139.70 à Fr. 2'299'462.45 ce qui correspond bien à la politique énergétique prônée par la Municipalité et validée par l'obtention du label Cité de l'énergie obtenu récemment. La CoFin est toutefois surprise par le montant de Fr. 2'550'250.00 prévu au budget 2017 et souhaite qu'une économie importante pourra être réalisée sur ces comptes.

Amendements proposés

1900 Informatique

Pour commencer, la CoFin note qu'une partie des dépenses prévues en 2017 l'étaient déjà en 2016 mais que les absences simultanées du Municipal responsable, du Chef de service et du responsable informatique n'ont pas permis de réaliser tout ce qui était initialement prévu.

Dans sa réponse à l'une de nos questions, le Municipal responsable nous dit « Pour les ST le module iCom, après avoir eu une démonstration pour le port ne nous a pas convaincu et nous allons poursuivre dans un premier temps, avec le module actuel de Gefi. ». A la suite de cette réponse, la CoFin vous propose de soustraire les montants de Fr. 18'900 et Fr. 25'000 prévus au compte 1900.3111 et les montants de Fr. 3'200 et Fr. 5'000 prévus pour les licences annuelles de ces mêmes modules toujours au compte 1900.3111. Par ailleurs, la CoFin propose de soustraire du compte 1900.3185 le montant de Fr. 25'000 prévu pour une pré-étude pour la fibre optique. Si la Municipalité veut tout de même effectuer cette pré-étude elle pourra ouvrir un compte d'attente pour frais d'étude comme le PM 2016-2021 N°1 le permet. Cette manière de procéder permet d'avoir l'historique complet des coûts d'un projet au moment de sa réalisation. Les deux amendements qui suivent ont été acceptés par les membres de la CoFin par 7 voix contre 1 et 1 abstention.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
1	1900.3111	148'750.00	96'750.00	-52'100.00
2	1900.3185	154'700.00	129'700.00	-25'000.00

3000 Service administration et technique

Par 5 voix contre 2 et 2 abstentions, la CoFin propose de diminuer le montant prévu pour d'un montant de Fr. 20'000 initialement prévu pour une pré-étude. Comme pour le point précédent, la CoFin invite la Municipalité à ouvrir un compte d'attente pour frais d'études si elle maintient ce projet.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
3	3000.3185	40'000.00	20'000.00	-20'000.00

3530 La Couronne

Par 5 voix contre 2 et 2 abstentions, la CoFin invite la Municipalité à renoncer à installer un WC supplémentaire au troisième étage du bâtiment de la Couronne en 2017 et à reporter cette dépense à une période où la situation financière de la commune sera plus saine.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
4	3530.3141	130'900.00	95'900.00	-35'000.00

3684 La Cure de Rolle

C'est à l'unanimité que la CoFin propose à la Municipalité de comptabiliser le Fr. 10'000 prévu pour remplacer le gravillon du chemin d'accès piéton, côté Buttes par de l'enrobé dans le crédit d'investissement puisque celui-ci n'est pas encore clôturé.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
5	3684.3141	15'000.00	5'000.00	-10'000.00

3685 Bâtiment du tennis club de Rolle

C'est à l'unanimité que la CoFin propose de diminuer le montant prévu pour l'entretien du bâtiment du tennis club. La CoFin demande toutefois de maintenir l'entretien des arbres.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
6	3685.3141	22'000.00	17'000.00	-5'000.00

4210 Etudes plans et commissions

Par 7 voix contre 1 et 1 abstention, la CoFin estime que l'étude sur la valorisation du bâtiment TESA n'est pas urgente et peu attendre que la commune ait une meilleure visibilité sur l'avenir de son développement et des investissements nécessaires à l'accompagnement de celui-ci.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
7	4210.3185.3	120'000.00	100'000.00	-20'000.00

4210.4313 Permis construre, émoluments

C'est à l'unanimité que la CoFin vous propose de rétablir le revenu de Fr. 30'000.00 oublié par la Municipalité lors de l'établissement du budget.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
8	4210.4313	0.00	30'000.00	-30'000.00

4300 Réseau routier

Par 5 voix contre 3 et 1 abstention, la CoFin estime que le montant prévu pour l'entretien routier peut être baissé de Fr. 20'000. En effet le montant demandé est supérieur de Fr. 35'000 à celui demandé en 2016 alors que la rénovation de la Route des quatre communes qui a nécessité des frais d'entretien répété en 2016 devrait être réalisée en 2017.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
9	4210.3142	185'000	165'000.00	-20'000.00

4300.4356 Travaux facturés à tiers

C'est à l'unanimité que la CoFin vous propose de rétablir le revenu de Fr. 20'000.00 oublié par la Municipalité lors de l'établissement du budget.

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
10	4210.4313	0.00	20'000.00	-20'000.00

Conclusions

Tableau récapitulatif des amendements

Amendement	Compte	Budget 2017 Selon préavis	Budget 2017 amendé	Variations des charges
1	1900.3111	148'750.00	96'750.00	-52'000.00
2	1900.3185	154'700.00	129'700.00	-25'000.00
3	3000.3185	40'000.00	20'000.00	-20'000.00
4	3530.3141	130'900.00	95'900.00	-35'000.00
5	3684.3141	15'000.00	5'000.00	-10'000.00
6	3685.3141	22'000.00	17'000.00	-5'000.00
7	4210.3185.3	120'000.00	100'000.00	-20'000.00
8	4210.4313	0.00	30'000.00	-30'000.00
9	4210.3142	185'000	165'000.00	-20'000.00
10	4210.4313	0.00	20'000.00	-20'000.00
Totaux				-237'100.00

Ce qui donne Fr. 53'166'695.00 de charges, Fr 52'248'330.00 de revenus pour un excédent de charges de Fr. 918'365.00.

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2016-2021/ N°12 du 23 septembre 2016

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- ✚ Adopte le budget 2017 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charge de Fr. 918'365.00.

au nom de la Commission permanente des finances :

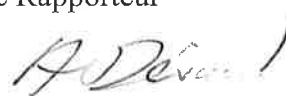
Rolle, le 2 décembre 2016

Le Président



Michel Deruaz

Le Rapporteur



Arlette Dévaud